



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/74

Adaptation du montant de l'opération n° 60047529 "Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/74 - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION N° 60047529 "REEMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS SCENIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/5344 en date du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00005.

Les théâtres municipaux et salles de spectacles affectés à la Délégation Culture (Théâtre de la Croix-Rousse, Maison de la Danse, Opéra, Théâtre Nouvelle Génération (TNG), Théâtre du Point du Jour, Théâtre de Guignol) comprennent des équipements :

- scéniques : système de levage, gradins, dispositifs d'éclairage scénique et de diffusion sonore ;
- de sécurité : dispositifs d'intercoms (microphones sans fil, de retour de scène ou talkie-walkie) ;
- de confort du spectateur : assises.

L'ensemble de ces matériels et équipements techniques sont, pour certains, vétustes.

Par délibération n° 2018/3948 du Conseil municipal du 2 juillet 2018, une enveloppe « remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels » a été arrêtée pour un montant de 1 200 000 €

Les équipements suivants ont été renouvelés pour un montant de 1 035 456 €:

- l'ensemble des intercoms des établissements en 2018, obligation réglementaire du fait de la réaffectation de la bande 700 Mhz des services audiovisuels vers les opérateurs de télécommunication pour la Maison de la Danse, le Théâtre de la Croix-Rousse, le TNG et le Théâtre du Point du Jour ;
- les assises du TNG et du Point du Jour en 2019 ;
- les systèmes sons du Point du Jour en 2019 et de la Croix-Rousse en 2020 ;
- l'équipement lumière du Théâtre du Point du Jour et des projecteurs à la Maison de la Danse ;
- les gradateurs de l'Opéra.

Il est également nécessaire de renouveler les gradateurs de la Maison de la Danse et divers contrôles techniques liés à la mise en place de nouveaux équipements pour un montant estimé à 335 000 €

Il est donc proposé d'augmenter le montant global de l'opération de 170 000 € portant ainsi le montant de l'opération à 1 370 000 €

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3948 du 2 juillet 2018 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

### **DELIBERE**

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 60047529 « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 » programme 00005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 60047529 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonctions 311 et 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - années antérieures : 814 675 €;
  - année 2020 : 555 325 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT